

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2014

07/07/2014 - 1

Date de la convocation : 30 Juin 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 45. Pouvoirs : 10.

Le Lundi 7 Juillet 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPTE, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Patrick MASCLÉ (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Claude HEGO (pouvoir à M. Alain SEGOND), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Frédéric CHEREAU (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Dominique RICHARD), M. Jean-Michel MIROIR (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Didier TASSEL), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA)

EXCUSÉS :

M. Gilles POULAIN, Mme Nadia BONY, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Christian ENTEM.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Pierre DEMOLON, Directeur de l'Archéosite et des Laboratoires de l'Archéologie Préventive, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs.

2 – Finances

2.1 – Comptes administratifs et de gestion 2013 de la CAD

L'organe délibérant du nouvel EPCI issu de la fusion entre la CAD, le SIADO, le SIRFAG et le SIVOM DO est compétent pour voter les comptes administratifs des anciennes structures (disposition rappelée dans la circulaire interministérielle NOR IOCB1223084C du 11 mai 2012).

La CAD disposait en 2013 d'un budget général et de 6 budgets annexes :

- Budget développement économique
- Budget Loisiparc
- Budget EcoQuartier du Raquet
- Budget Assainissement
- Budget Archéologie préventive
- Budget ARKEOS

Les comptes se rapportant à la gestion de ces budgets pour l'exercice 2013, sont présentés dans les documents joints.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver les comptes administratifs 2013 établis conformément aux comptes de gestion édités par le Receveur,
- d'approuver les comptes de gestion 2013 du Receveur,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

En dehors de la présence de M. Christian POIRET, Président, et sous la Présidence de Monsieur Martial VANDEWOESTYNE, Président de séance élu à l'unanimité par le Conseil,

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2014

07/07/2014 - 2

Date de la convocation : 30 Juin 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 45. Pouvoirs :10.

Le Lundi 7 Juillet 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPRES, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Patrick MASCLÉ (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Claude HEGO (pouvoir à M. Alain SEGOND), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Frédéric CHEREAU (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Dominique RICHARD), M. Jean-Michel MIROIR (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Didier TASSEL), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA)

EXCUSÉS :

M. Gilles POULAIN, Mme Nadia BONY, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Christian ENTEM.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Pierre DEMOLON, Directeur de l'Archéosite et des Laboratoires de l'Archéologie Préventive, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs.

2 – Finances

2.2 – Comptes administratifs et de gestion 2013 de la CAD – Affectation des résultats

A la suite de l'approbation des comptes administratifs 2013 de la CAD, il vous est proposé, après favorable du bureau, d'approuver les affectations de résultats suivantes :

- **Budget Général** : Constatation des résultats de clôture pour 2013 à savoir un excédent de fonctionnement de 46 157 201.74 € et d'investissement de 8 247 845.26 €
- **Budget Développement Economique** : Affectation partielle d'un montant de 7 535 955.98€ sur 12 521 679.76€ d'excédent de fonctionnement afin de combler le déficit d'investissement de clôture d'un montant équivalent (7 535 955.98€)
- **Budget Loisiparc** : Affectation partielle d'un montant de 336 202.49€ sur 494 349.42€ d'excédent de fonctionnement afin de combler le déficit d'investissement de clôture d'un montant équivalent (336 202.49€)
- **Budget Assainissement** : Affectation totale d'un montant de 1 401 308.42€ correspondant à l'excédent de fonctionnement afin de combler partiellement le déficit d'investissement de clôture d'un montant de 4 794 191.91€
- **Budget Archéologie préventive** : Constatation d'un déficit de clôture en fonctionnement de 1 560 140.40€ et d'un excédent d'investissement de 50 284.66€.
- **Budget ARKEOS** : Constatation d'un déficit de clôture en fonctionnement de 119 319.01€ et d'un excédent d'investissement de clôture de 981 620.56€.
- **Budget Eco-quartier du Raquet** : Affectation totale d'un montant de 1 787 874.76€ correspondant à l'excédent de fonctionnement afin de combler partiellement le déficit d'investissement de clôture d'un montant de 5 564 898.27€

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2014

07/07/2014 - 3

Date de la convocation : 30 Juin 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 45. Pouvoirs :10.

Le Lundi 7 Juillet 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPRES, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Patrick MASCLÉ (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Claude HEGO (pouvoir à M. Alain SEGOND), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Frédéric CHEREAU (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Dominique RICHARD), M. Jean-Michel MIROIR (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Didier TASSEL), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA)

EXCUSÉS :

M. Gilles POULAIN, Mme Nadia BONY, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Christian ENTEM.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Pierre DEMOLON, Directeur de l'Archéosite et des Laboratoires de l'Archéologie Préventive, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs.

2 – Finances

2.3 – Comptes administratifs et de gestion 2013 des Syndicats ayant fusionné avec la CAD : SIADO – SIRFAG – SIVOM DO

L'organe délibérant du nouvel EPCI issu de la fusion entre la CAD, le SIADO, le SIRFAG et le SIVOM DO est compétent pour voter les comptes administratifs des anciennes structures (disposition rappelée dans la circulaire interministérielle NOR IOCB1223084C du 11 mai 2012)

Les comptes se rapportant à la gestion des budgets des 3 syndicats pour l'exercice 2013, sont présentés dans les documents joints.

Ils donnent les résultats suivants :

→ **LE SIADO :**

Les résultats enregistrés par le SIADO EAU POTABLE montrent un excédent de fonctionnement de clôture de 713 300,33 euros et un déficit d'investissement de clôture de 107 006,34 euros.

Les résultats enregistrés par le SIADO REGIE DE FLERS montrent un excédent de fonctionnement de clôture de 549 553,56 euros et un déficit d'investissement de clôture de 104 185,58 euros.

→ **LE SIRFAG :**

Les résultats enregistrés en 2013 donnent un déficit de fonctionnement de clôture 10 073,28 euros et un excédent d'investissement de clôture de 36 073,46 euros.

→ **Le SIVOM DE DOUAI OUEST :**

Les résultats enregistrés en 2013 aboutissent à un excédent de fonctionnement de clôture de 169 913,08 euros et à un déficit d'investissement de clôture de 119 060,63 euros.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver les comptes administratifs 2013 établis conformément aux comptes de gestion édités par le Receveur,
- d'approuver les comptes de gestion 2013 du Receveur,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2014

07/07/2014 - 4

Date de la convocation : 30 Juin 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 45. Pouvoirs :10.

Le Lundi 7 Juillet 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPRES, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Patrick MASCLÉ (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Claude HEGO (pouvoir à M. Alain SEGOND), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Frédéric CHEREAU (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Dominique RICHARD), M. Jean-Michel MIROIR (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Didier TASSEL), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA)

EXCUSÉS :

M. Gilles POULAIN, Mme Nadia BONY, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Christian ENTEM.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Pierre DEMOLON, Directeur de l'Archéosite et des Laboratoires de l'Archéologie Préventive, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs.

2 – Finances

2.4 – Comptes administratifs et de gestion 2013 des Syndicats ayant fusionné avec la CAD : SIADO / SIRFAG/ SIVOM DO – Affectation des résultats

Les comptes administratifs et de gestion 2013 des Syndicats ayant fusionné avec la CAD donnent les résultats rappelés ci-après :

→ **LE SIADO :**

Les résultats enregistrés par le SIADO EAU POTABLE montrent un excédent de fonctionnement de clôture de 713 300,33 euros et un déficit d'investissement de clôture de 107 006,34 euros.

Les résultats enregistrés par le SIADO REGIE DE FLERS montrent un excédent de fonctionnement de clôture de 549 553,56 euros et un déficit d'investissement de clôture de 104 185,58 euros.

→ **LE SIRFAG :**

Les résultats enregistrés en 2013 donnent un déficit de fonctionnement de clôture 10 073,28 euros et un excédent d'investissement de clôture de 36 073,46 euros.

→ **Le SIVOM DE DOUAI OUEST :**

Les résultats enregistrés en 2013 aboutissent à un excédent de fonctionnement de clôture de 169 913,08 euros et à un déficit d'investissement de clôture de 119 060,63 euros.

1- Il est proposé de reporter les résultats cumulés des syndicats (hors eau potable faisant l'objet d'un budget annexe) dans le budget général de la CAD à savoir :

- Un montant cumulé des excédents de fonctionnement de clôture de 159 839,80 euros
- Un montant cumulé des déficits de clôture en investissement de 82 987,17 euros

Suite à l'adoption des comptes administratifs de ces syndicats, il est proposé l'affectation des résultats suivante :

- Affecter en provenance de l'excédent de fonctionnement de clôture d'un montant de 159 839,80 euros, une somme de 82 987,17 euros en recettes d'investissement au compte 1068 afin de combler le déficit d'investissement de clôture d'un montant équivalent.

Ces montants seront proposés dans la décision modificative budgétaire n°1.

2- Il est proposé de reporter les résultats cumulés du SIADO (Eau potable) dans le budget annexe eau potable de la CAD à savoir :

- Un montant cumulé des excédents de fonctionnement de clôture de 1 262 853.89 euros

- Un montant cumulé des déficits de clôture en investissement de 211 191.92 euros

Suite à l'adoption des comptes administratifs de ce syndicat, il est proposé l'affectation des résultats suivante :

- Affecter en provenance de l'excédent de fonctionnement de clôture d'un montant de 1 262 853.89 euros, une somme de 211 191.92 euros en recettes d'investissement au compte 1068 afin de combler le déficit d'investissement de clôture d'un montant équivalent.

Ces montants sont d'ores et déjà intégrés dans le budget annexe eau potable de l'exercice 2014.

Après avis favorable du bureau, il vous est proposé :

- d'adopter les propositions d'affectation présentées ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2014

07/07/2014 - 5

Date de la convocation : 30 Juin 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 45. Pouvoirs :10.

Le Lundi 7 Juillet 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPRES, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Patrick MASCLÉ (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Claude HEGO (pouvoir à M. Alain SEGOND), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Frédéric CHEREAU (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Dominique RICHARD), M. Jean-Michel MIROIR (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Didier TASSEL), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA)

EXCUSÉS :

M. Gilles POULAIN, Mme Nadia BONY, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Christian ENTEM.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Pierre DEMOLON, Directeur de l'Archéosite et des Laboratoires de l'Archéologie Préventive, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs.

2 – Finances

2.5 – Bilan des acquisitions et cessions de l'exercice 2013

Conformément à l'article L5211-37 du code général des collectivités territoriales, le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées respectivement par la CAD, le SIADO, le SIRFAG et le SIVOM DO en 2013 doit être soumis à délibération du conseil et annexé au compte administratif correspondant.

Les bilans en question sont les suivants :

→ Etat des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2013 par la CAD

La CAD a réalisé des acquisitions et cessions immobilières dont le détail est présenté en annexe.

→ Etat des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2013 par la SIADO :

Le SIADO n'a pas réalisé d'acquisition ou de cession immobilière.

→ Etat des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2013 par le SIRFAG

Le SIRFAG n'a pas réalisé d'acquisition ou de cession immobilière.

→ Etat des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2013 par le SIVOM DO

Le SIVOM DO n'a pas réalisé d'acquisition ou de cession immobilière.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter ce bilan foncier,
- d'autoriser le Président ou son délégué à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2014

07/07/2014 - 6

Date de la convocation : 30 Juin 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 45. Pouvoirs :10.

Le Lundi 7 Juillet 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPRES, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Patrick MASCLÉ (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Claude HEGO (pouvoir à M. Alain SEGOND), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Frédéric CHEREAU (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Dominique RICHARD), M. Jean-Michel MIROIR (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Didier TASSEL), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA)

EXCUSÉS :

M. Gilles POULAIN, Mme Nadia BONY, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Christian ENTEM.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Pierre DEMOLON, Directeur de l'Archéosite et des Laboratoires de l'Archéologie Préventive, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs.

2 – Finances

2.7 – TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales) – Modulation du coefficient multiplicateur pour 2015

Les dispositions du 5^{ème} alinéa du point 1.2.4.1 de l'article 77 de la loi de finances 2009-1673 du 30 décembre 2009 pour 2010 permettent aux communes ou établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre percevant la taxe sur les surfaces commerciales, prévues aux articles 3 à 7 de la loi n°72-657 du 13 juillet 1972, d'appliquer à son montant un coefficient multiplicateur compris entre 0.95 et 1.05, s'agissant de la première année au titre de laquelle cette faculté est exercée. Ce coefficient pourra ensuite varier de 0.05 au maximum par an.

Le décret 2010-1026 du 31 août 2010 relatif à la taxe sur les surfaces commerciales et modifiant le décret n°95-85 du 26 janvier 1995 relatif à la taxe d'aide au commerce et à l'artisanat prévoit les nouvelles modalités déclaratives de la TASCOM, ainsi que les conditions dans lesquelles les collectivités locales informent les services fiscaux de leur décision relative au coefficient multiplicateur applicable au montant de la taxe.

En effet, pour compenser une partie de la suppression de la taxe professionnelle, la TASCOM a été transférée aux groupements qui ont la possibilité de moduler le produit en appliquant un coefficient multiplicateur compris entre 0.8 et 1.2.

La délibération concernant l'augmentation de taux doit intervenir avant le 1^{er} octobre 2014 pour une application à compter de 2015.

Cette TASCOM est due par :

- les exploitants de surfaces commerciales de plus de 400 mètres carrés et dont le chiffre d'affaires est supérieur à 460 000 €,
- les exploitants dont la surface de vente cumulée de l'ensemble des entreprises et/ou des établissements excède 4 000 mètres carrés.

Compte tenu de la faible évolutivité de cette ressource fiscale pour la Communauté dans le futur, il serait souhaitable d'appliquer un coefficient de 1.20 pour 2015 (le coefficient appliqué en 2014 est de 1.15)

Compte tenu d'une recette 2014 prévisionnelle de 1 881 589 €, le complément de ressources 2015 d'une telle décision s'élèverait donc à 81 808 €

Vu le point 1.2.4.1 de l'article 77 de la loi de finances 2009-1673 du 30 décembre 2009 pour 2010,

Vu le décret n°2010-1026 du 31 août 2010 relatif à la taxe sur les surfaces commerciales et fixant les conditions dans lesquelles les services fiscaux sont informés des décisions des collectivités en matière de coefficient multiplicateur applicable au montant de la taxe,

Considérant qu'il appartient à la Communauté d'Agglomération du Douaisis de définir le coefficient multiplicateur applicable au montant de cette taxe,

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'appliquer le coefficient multiplicateur de la TASCOM à 1.20, applicable pour l'exercice 2015 et de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2014

07/07/2014 - 7

Date de la convocation : 30 Juin 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 45. Pouvoirs :10.

Le Lundi 7 Juillet 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPRES, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Patrick MASCLÉ (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Claude HEGO (pouvoir à M. Alain SEGOND), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Frédéric CHEREAU (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Dominique RICHARD), M. Jean-Michel MIROIR (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Didier TASSEL), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA)

EXCUSÉS :

M. Gilles POULAIN, Mme Nadia BONY, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Christian ENTEM.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Pierre DEMOLON, Directeur de l'Archéosite et des Laboratoires de l'Archéologie Préventive, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs.

2 – Finances

2.8 – Décisions modificatives budgétaires n°1

Les décisions modificatives budgétaires n°1 présentées dans le document joint concernent les budgets suivants :

- Budget général
- Budget développement économique
- Budget annexe Loisiparc
- Budget annexe ARKEOS
- Budget annexe pour la gestion des ordures ménagères
- Budget annexe Assainissement

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver les décisions modificatives budgétaires n°1 présentées dans le document joint,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2014

07/07/2014 - 8

Date de la convocation : 30 Juin 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 45. Pouvoirs :10.

Le Lundi 7 Juillet 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPRES, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Patrick MASCLÉ (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Claude HEGO (pouvoir à M. Alain SEGOND), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Frédéric CHEREAU (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Dominique RICHARD), M. Jean-Michel MIROIR (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Didier TASSEL), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA)

EXCUSÉS :

M. Gilles POULAIN, Mme Nadia BONY, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Christian ENTEM.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Pierre DEMOLON, Directeur de l'Archéosite et des Laboratoires de l'Archéologie Préventive, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs.

2 – Finances

2.9 – Modification des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) suite à DM budgétaire n°1

Les décisions modificatives budgétaires n°1 entraînent des modifications sur les autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) votés pour le budget général.

Ces modifications sont présentées dans le tableau joint.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter les modifications relatives aux AP/CP du budget général présentées dans le document joint,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2014

07/07/2014 - 9

Date de la convocation : 30 Juin 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 45. Pouvoirs :10.

Le Lundi 7 Juillet 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPRES, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Patrick MASCLÉ (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Claude HEGO (pouvoir à M. Alain SEGOND), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Frédéric CHEREAU (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Dominique RICHARD), M. Jean-Michel MIROIR (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Didier TASSEL), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA)

EXCUSÉS :

M. Gilles POULAIN, Mme Nadia BONY, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Christian ENTEM.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Pierre DEMOLON, Directeur de l'Archéosite et des Laboratoires de l'Archéologie Préventive, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs.

2 – Finances

2.10 – Transfert comptable d'un emprunt du budget général vers le budget annexe de gestion des ordures ménagères

Suite à la création du budget annexe de gestion des ordures ménagères, il convient de transférer vers ce nouveau budget l'emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Emprunt effectué en 2003 pour les travaux de déchèteries auprès de la Caisse d'Epargne, d'un montant de 268 000 euros
- Emprunt à taux variable simple Euribor 3 mois.
- Capital restant dû au 1^{er} janvier 2014 de 136 089.29 €
- Date de fin du contrat le 25 décembre 2021.
- Intérêts annuels 2014 de 475 .75 €
- Amortissement du capital en 2014 pour 15 369.41 €

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'accepter ce transfert comptable – les écritures étant d'ores et déjà prévues aux budgets concernés,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2014

07/07/2014 - 10

Date de la convocation : 30 Juin 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 45. Pouvoirs :10.

Le Lundi 7 Juillet 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPRES, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Patrick MASCLÉ (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Claude HEGO (pouvoir à M. Alain SEGOND), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Frédéric CHEREAU (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Dominique RICHARD), M. Jean-Michel MIROIR (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Didier TASSEL), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA)

EXCUSÉS :

M. Gilles POULAIN, Mme Nadia BONY, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Christian ENTEM.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Pierre DEMOLON, Directeur de l'Archéosite et des Laboratoires de l'Archéologie Préventive, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs.

2 – Finances

2.11 – FCIS – Communes de Fressain et Goeulzin - Report du montant du fonds de concours non versé en 2013 sur le solde attribuable en 2014

Du montant du FPIC 2012 affecté au Budget général de la CAD, il a été décidé, suivant délibération du Conseil communautaire du 17 février 2012, d'affecter en 2012 un montant de 1 920 000 € aux communes dont la population est inférieure à 5 000 habitants pour les aider à financer sur 3 ans des projets d'investissement figurant aux comptes 23, 2111 et 21534. Le droit de tirage par commune est de 80 000 euros sur 3 ans (2012, 2013, 2014). Les crédits sont prévus au compte 020 2041412 du budget général. 24 communes membres de la CAD sont concernées par le FCIS.

Dans le cadre de ce dispositif,

→ Par délibération en date du 25 mai 2012, le Conseil Communautaire a attribué à la commune de Fressain un montant de 45 600€ pour la rénovation de l'école et de la salle des fêtes. Les justificatifs de dépenses fournis par la commune ont permis de lui verser 27 859 €.

→ Par délibération en date du 4 avril 2013, le Conseil Communautaire a attribué à la commune de Goeulzin un montant de 40 000€ pour la création d'un plateau sportif. Les justificatifs de dépenses fournis par la commune ont permis de lui verser 31 841 €.

Il est proposé de reporter le montant de FCIS non versé sur le solde attribuable en 2014 pour ces deux communes, soit :

- 17 741 € pour Fressain
- 8 159 € pour Goeulzin

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'accepter le report des montants de FCIS non versés en 2013 présentés ci-dessus sur le solde attribuable en 2014,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2014

07/07/2014 - 11

Date de la convocation : 30 Juin 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 45. Pouvoirs : 10.

Le Lundi 7 Juillet 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPTE, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Patrick MASCLÉ (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Claude HEGO (pouvoir à M. Alain SEGOND), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Frédéric CHEREAU (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Dominique RICHARD), M. Jean-Michel MIROIR (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Didier TASSEL), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA)

EXCUSÉS :

M. Gilles POULAIN, Mme Nadia BONY, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Christian ENTEM.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Pierre DEMOLON, Directeur de l'Archéosite et des Laboratoires de l'Archéologie Préventive, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs.

2 – Finances

2.12 – Fonds de concours 2013 – Avenant à la convention CAD/Commune de Lécluse

Le 15 juillet 2013, les représentants de la commune de Lécluse et de la Communauté d'agglomération du Douaisis ont signé la convention fixant les modalités de versement du fonds de concours accordé par la Communauté à la Commune au titre de l'exercice 2013 (en application d'une délibération du conseil communautaire en date du 24 mai 2013).

A la demande de la commune, cette convention a été modifiée par avenant n°1 (adopté par le Conseil communautaire le 21/11/2013) pour affecter la somme de 5 622,10 euros (initialement mise en réserve) à des travaux d'investissement : rénovation du monument aux morts

Suivant l'avis du comptable public, les dépenses relatives à cette opération de rénovation du monument aux morts doivent être imputées en section de fonctionnement du budget communal et non en section d'investissement.

Il convient par conséquent de modifier l'affectation comptable de l'opération prévue dans la convention de fonds de concours susvisée (articles 2.1 – 2.2).

Suivant l'avenant n°2 à la convention à établir :

- L'opération de rénovation du monument aux morts sera affectée en fonctionnement et non plus en investissement.
- Le montant du fonds de concours affecté en fonctionnement sera porté de 8 970 euros à 14 592 euros.
- Le montant du fonds de concours affecté en investissement à hauteur de 10 873 euros sera réduit à 5 251 euros.

L'avenant entrera en vigueur à compter de sa souscription par les parties.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de modifier, par avenant n°2, selon les propositions ci-dessus les dispositions de la convention de fonds de concours 2013 (articles 2.1 – 2.2) passée entre la CAD et la commune de Lécluse,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer cet avenant et tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2014

07/07/2014 - 12

Date de la convocation : 30 Juin 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 46. Pouvoirs : 10.

Le Lundi 7 Juillet 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPRES, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Patrick MASCLÉ (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Claude HEGO (pouvoir à M. Alain SEGOND), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Frédéric CHEREAU (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Dominique RICHARD), M. Jean-Michel MIROIR (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Didier TASSEL), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA)

EXCUSÉS :

M. Gilles POULAIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Christian ENTEM.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Pierre DEMOLON, Directeur de l'Archéosite et des Laboratoires de l'Archéologie Préventive, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs.

2 – Finances

2.13 – Octroi d'une subvention à l'association Douai Gayant Futsal Club

L'association Douai Gayant Futsal Club fondée en 2006 compte actuellement plus de 70 licenciés et 80 enfants en école municipale de Futsal.

Durant la saison 2013/2014, l'Equipe Première de ce club a accédé à la Première Division élite Futsal, plus haut niveau de la discipline.

Afin de financer son fonctionnement et ses activités durant la saison 2014/2015, ce club a sollicité une subvention auprès de la communauté d'agglomération de Douai.

Le budget prévisionnel présenté à l'appui de cette demande fait état d'un montant de dépenses de 176 200 euros financé par des fonds : Centre National pour le Développement du Sport (12 000 euros) - Ville de Douai (80 000 euros) - CAD (30 000 euros) – Conseil Régional (5 000 euros) – Réserve parlementaire(15 000 euros) – Fédération Française de Football (4 200 euros) – Sponsors (30 000 euros).

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'octroyer une subvention de 18 000 euros au Douai Gayant Futsal Club,
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au compte 6574 du budget général par décision modificative n°1,
- d'autoriser le président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS (3 abstentions)

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2014

07/07/2014 - 13

Date de la convocation : 30 Juin 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 46. Pouvoirs : 10.

Le Lundi 7 Juillet 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPTE, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Patrick MASCLÉ (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Claude HEGO (pouvoir à M. Alain SEGOND), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Frédéric CHEREAU (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Dominique RICHARD), M. Jean-Michel MIROIR (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Didier TASSEL), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA)

EXCUSÉS :

M. Gilles POULAIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Christian ENTEM.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Pierre DEMOLON, Directeur de l'Archéosite et des Laboratoires de l'Archéologie Préventive, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs.

Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu des charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La Communauté d'Agglomération du Douaisis rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la Communauté d'Agglomération du Douaisis estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la Communauté d'Agglomération du Douaisis soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2014

07/07/2014 - 14

Date de la convocation : 30 Juin 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 46. Pouvoirs : 10.

Le Lundi 7 Juillet 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPRES, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Patrick MASCLÉ (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Claude HEGO (pouvoir à M. Alain SEGOND), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Frédéric CHEREAU (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Dominique RICHARD), M. Jean-Michel MIROIR (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Didier TASSEL), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA)

EXCUSÉS :

M. Gilles POULAIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Christian ENTEM.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Pierre DEMOLON, Directeur de l'Archéosite et des Laboratoires de l'Archéologie Préventive, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs.

3 – Développement touristique

3.1 – Douaisis Tourisme – Actions 2014 – Subvention de fonctionnement

Par délibération en date du 28 septembre 2012, la CAD a adhéré à Douaisis Tourisme, association créée en juin 2012 pour promouvoir, développer et animer le tourisme sur le territoire du Douaisis.

Le budget de fonctionnement de l'association est estimé, pour 2014, à 27 000€.

Ce budget comprend essentiellement des dépenses d'impression de l'agenda 2014, d'éditions diverses, d'équipement, d'adhésion et du fonctionnement.

La répartition des recettes de ce budget est la suivante :

- CAD : 16 542 € soit 63.5 %
- CCCO : 8 336€ soit 32 %
- CC Cœur de Pévèle : 1 172 € soit 4.5 %
- Cotisations adhérents : 950 €.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de verser à l'association Douaisis Tourisme une participation financière d'un montant de 16 542 € (les crédits nécessaires au paiement de cette participation qui est inscrite au tableau de recensement des subventions 2014 voté par le Conseil le 28/05/2014, sont prévus au budget annexe développement économique compte 65 74),
- de m'autoriser ou mon représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2014

07/07/2014 - 15

Date de la convocation : 30 Juin 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 47. Pouvoirs : 9.

Le Lundi 7 Juillet 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSÉAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPRES, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Patrick MASCLÉ (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Claude HÉGO (pouvoir à M. Alain SEGOND), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Dominique RICHARD), M. Jean-Michel MIROIR (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Didier TASSEL), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA)

EXCUSÉS :

M. Gilles POULAIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Christian ENTEM.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Pierre DEMOLON, Directeur de l'Archéosite et des Laboratoires de l'Archéologie Préventive, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs.

3 – Développement touristique

3.2 – Contrat de rayonnement touristique - Participation financière CAD pour 2014

Suivant délibération du Conseil Communautaire, en date du 4 avril 2013, la Communauté d'Agglomération du Douaisis a signé le 27 juin 2013, un Contrat de Rayonnement Touristique avec :

- La Région Nord-Pas-de-Calais
- Douaisis Tourisme
- La Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce Contrat de Rayonnement Touristique, une convention est passée entre la CAD et Douaisis Tourisme, pour l'année 2014.

Cette convention a pour objectif d'identifier les actions inscrites au Contrat de Rayonnement Touristique pour 2014 et qui seront financées en partie par la Communauté d'Agglomération du Douaisis.

Les actions 2014 identifiées sont les suivantes :

→ **Axe 1 : Pérenniser la cohésion entre les acteurs du territoire du Douaisis**

• **Sous axe 1** : Pérenniser le mode de structuration et de fonctionnement de Douaisis Tourisme et de ses acteurs

▪ **Action** : Créer les conditions nécessaires à animer et à coordonner les acteurs locaux au profit d'un développement touristique territorial cohérent et partagé

• **Sous axe 2** : Sensibiliser les acteurs au projet de développement touristique territorial

▪ **Action** : Assises Régionales du tourisme industriel et du patrimoine minier

→ **Axe 3 : Placer le Douaisis au cœur des nouvelles dynamiques touristiques régionales et européennes**

• **Sous axe 1** : Faire du Douaisis un acteur de développement de la destination touristique « Louvre-Lens »

▪ **Action** : Mise en place d'une équipe d'animateurs communes au territoire du Louvre Lens

→ **Axe 4 : Développer l'offre touristique et de loisirs et sa qualité ainsi que son accessibilité physique et sociale**

• **Sous axe 1** : Initier et développer les produits et activités liés à l'histoire et l'identité du Douaisis

→ **Axe 5 : Mettre en place une communication et un marketing adaptés**

• **Sous axe 1** : Attirer de nouvelles clientèles avec une communication adaptée

▪ **Action 1** : Coordination et animation de la communication à l'échelle du Douaisis

▪ **Action 2** : création de la signature

• **Sous axe 2** : Développer des clientèles françaises et régionales

▪ **Action** : Développement de médias en anglais, néerlandais, allemand

- **Sous axe 3** : Attirer des clientèles transfrontalières (Belgique, Grande-Bretagne, Allemagne...)
- **Sous axe 4** : Développer le E-tourisme et le M-tourisme

La répartition financière prévisionnelle entre les différents partenaires s'établit comme suit :

- La Région : 44 900 €
- La CAD : 87 345 €
- La CCCO : 45 621 €
- Autres financeurs : 13 310 €

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer la convention CAD/ Douaisis Tourisme portant sur les Actions 2014 du Contrat de Rayonnement Touristique,
- de verser une participation financière à Douaisis Tourisme pour un montant de 87 345 € (les crédits nécessaires au paiement de cette participation qui est inscrite au tableau de recensement des subventions 2014 voté par le Conseil le 28/05/2014, sont prévus au budget annexe développement économique compte 65 74)
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué, à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2014

07/07/2014 - 16

Date de la convocation : 30 Juin 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 47. Pouvoirs : 9.

Le Lundi 7 Juillet 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPTE, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Patrick MASCLÉ (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Claude HEGO (pouvoir à M. Alain SEGOND), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Dominique RICHARD), M. Jean-Michel MIROIR (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Didier TASSEL), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA)

EXCUSÉS :

M. Gilles POULAIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Christian ENTEM.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Pierre DEMOLON, Directeur de l'Archéosite et des Laboratoires de l'Archéologie Préventive, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs.

4 – Personnel

4.1 – Modification du tableau des effectifs

Dans le cadre de la mise à jour du tableau des effectifs, les modifications exposées ci-après sont proposées :

→ **Création d'un poste d'ingénieur territorial affecté à la Direction de l'Aménagement des Réseaux et de la Construction (DARC) pour y exercer les fonctions de Directeur du service Eau potable :**

La rémunération correspondra à la grille des ingénieurs de la fonction publique territoriale.

Le poste pourra être pourvu par un fonctionnaire ou un non titulaire.

La dépense occasionnée par la création du poste est prévue au budget.

→ **Création de deux emplois à temps complet de formateur en CDD au service Formation de la Direction du Développement Economique, afin d'assurer principalement l'animation pédagogique des dispositifs « Trouve ta voie » et « Formation Insertion Jeunes (FIJ)»**

La durée de ces emplois correspond à la durée des dispositifs cités ci-dessus L'un du 06 août 2014 au 31 décembre 2014, l'autre du 1^{er} septembre 2014 au 7 avril 2015.

Ces emplois subventionnés sont créés en application de l'article 3-3-1° de la loi n°84-53 du 26/01/1984, pour absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes et seront occupés par des agents recrutés par voie de contrat à durée déterminée. La rémunération sera calculée en référence à un emploi de catégorie B.

Les crédits correspondants sont prévus au budget

→ **Création de 6 emplois d'avenir dont 1 contrat d'avenir et 5 CUI affectés aux cellules Entretien des Espaces Naturels et Réseau Hydrographique de Surface de la Direction de l'Aménagement, des Réseaux et de la Construction**

5 de ces 6 emplois viendront remplacer les 5 CUI arrivant à échéance courant et fin juillet 2014.

Les crédits correspondants sont prévus au budget

→ **Création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe affecté au Pôle Cohésion Sociale, prévu pour le recrutement d'un(e) assistant(e).**

Ce poste relèvera du grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe. La rémunération correspondra à la grille des adjoints administratifs de 2^{ème} classe de la fonction publique territoriale

Les crédits correspondants sont prévus au budget

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver les modifications exposées précédemment et la révision subséquente du tableau des effectifs,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à souscrire tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2014

07/07/2014 - 17

Date de la convocation : 30 Juin 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 47. Pouvoirs : 9.

Le Lundi 7 Juillet 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPRES, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Patrick MASCLÉ (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Claude HEGO (pouvoir à M. Alain SEGOND), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Dominique RICHARD), M. Jean-Michel MIROIR (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Didier TASSEL), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA)

EXCUSÉS :

M. Gilles POULAIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Christian ENTEM.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Pierre DEMOLON, Directeur de l'Archéosite et des Laboratoires de l'Archéologie Préventive, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs.

4 – Personnel

4.2 – Organisation du temps de travail du personnel du musée ARKEOS

La délibération du Conseil Communautaire en date du 20 décembre 2013 a mis en place les conditions d'ouverture suivantes pour le musée ARKEOS :

→ **Ouverture**

Avril à mai : Musée et parc : Tous les jours, sauf mardi : 10H00 à 18H00.

Juin à août : Musée et parc : Tous les jours : 10H00 à 19H00.

Septembre à octobre : Musée et parc : Tous les jours sauf mardi : 10H00 à 18H00.

Novembre à mars :

- Musée : Tous les jours sauf mardi : 10H00 à 12H00 et 14H00 à 18H00

- Parc : sur demande

→ **Fermeture**

Fermé les 01/01, 01/05 & 25/12

Il est à présent proposé d'arrêter comme suit l'organisation du temps de travail au musée

Conservateur, attaché administratif, responsable du service des publics

- Cycle de travail de 5 jours du lundi au vendredi
- 39 h par semaine
- 10 heures maximum par jour de travail effectif
- Bornes journalières: 8h à 19h
- Une pause méridienne de 45 mn à 2h en fonction des besoins du service

Agents d'accueil et de surveillance

La durée annuelle du travail de ces agents est de 1762 h hors congés annuels (33,88 h en moyenne par semaine).

Les 5 personnes en charge de l'accueil et de la surveillance du musée travailleront de manière postée sur trois cycles de travail avec horaires fixes de 5 semaines.

Du 1er novembre au 31 mars (21 semaines, 26h de travail en moyenne par semaine), cycle avec horaires fixes de 5 semaines

- Pour les deux agents de surveillance et l'agent accueil/surveillance: du mercredi au lundi, de 9h30 à 12 h et de 14h à 18h

- Pour les deux agents d'accueil: du mardi au lundi, de 9h30 à 12 h et de 14h à 18h

Du 1er avril au 31 mai et du 1er septembre au 31 octobre (18 semaines, 37,20 h de travail en moyenne par semaine), cycle avec horaires fixes de 5 semaines

- du mardi au lundi de : 9h30 à 18h, avec une pause méridienne alternée de 12h15 à 13h ou de 13h à 13h45 (continuité d'ouverture sur la journée)

Du 1er juin au 31 août (13 semaines, 42h de travail en moyenne par semaine), cycle avec horaires fixes de 5 semaines

- du mardi au lundi de : 9h30 à 19h, avec une pause méridienne alternée de 12h15 à 13h ou de 13h à 13h45 (continuité d'ouverture sur la journée)

Congés-gestion des absences:

- Deux semaines maximum consécutives seront autorisées par agent entre le 15 juin et le 30 septembre, dans la limite d'un agent par période posée (vœux à transmettre avant le 31 mars de chaque année)

- 1,5 semaine maximum non consécutive sera autorisée par an et par agent sur la période des petites vacances scolaires, dans la limite d'un agent par période posée

- Le solde des congés devra être pris hors vacances scolaires, dans la limite d'un agent par période posée

Par nécessité de continuité de service (c'est à dire en cas d'absence imprévue d'un ou plusieurs agents de l'équipe), l'organisation prévoit également le remplacement d'un agent absent ; les modalités de compensation de ce temps travaillé seront effectuées par récupération des heures réalisées.

Ponctuellement, il pourra être demandé aux agents d'être présents en dehors des horaires habituels des différents cycles (notamment Nuit des Musées, Nuit des Etoiles, conférences, inaugurations d'expositions temporaires). Le temps de travail supplémentaire sera récupéré.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver l'organisation du temps de travail présentée ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à souscrire tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2014

07/07/2014 - 18

Date de la convocation : 30 Juin 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 47. Pouvoirs : 9.

Le Lundi 7 Juillet 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPTE, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Patrick MASCLÉ (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Claude HEGO (pouvoir à M. Alain SEGOND), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Dominique RICHARD), M. Jean-Michel MIROIR (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Didier TASSEL), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA)

EXCUSÉS :

M. Gilles POULAIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Christian ENTEM.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Pierre DEMOLON, Directeur de l'Archéosite et des Laboratoires de l'Archéologie Préventive, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs.

4 – Personnel

4.3 – Comité Technique et CHSCT – Organisation des élections professionnelles du 04/12/2014 - Délibération relative au nombre de représentants du personnel, au maintien du vote des représentants de la collectivité et de la parité

Dans la continuité de la réforme initiée par la loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social, le décret du 27 décembre 2011 a modifié certaines règles relatives aux Comités Techniques Paritaires (CTP), **dorénavant renommés Comités Techniques** :

- La suppression possible de la parité numérique entre le collège « employeur » et le collège « personnel »
- La durée du mandat des représentants du personnel fixée à 4 ans
- La date unique des élections dans les trois fonctions publiques
- Un seul tour de scrutin
- La date de référence du 01 janvier 2014 pour constater officiellement les effectifs du personnel de la CAD
- Les modalités de remplacement des représentants du personnel en cours de mandat
- La possibilité du vote électronique

Rappel sur les règles de désignation du CT et du CHSCT :

1 – CT : Le 04 décembre 2014, les agents territoriaux éliront leurs représentants au sein des instances paritaires. Pour les élections au Comité Technique, la Communauté d'Agglomération du Douaisis possède ses propres instances et les personnels pourront élire leurs représentants selon le calendrier des opérations électorales présenté en annexe.

2 – CHSCT : Les représentants de la collectivité sont désignés par l'autorité territoriale parmi les membres de l'organe délibérant de cette collectivité. Les représentants du personnel sont désignés sur la base des résultats aux élections des représentants du personnel aux comités techniques

Il s'agit par la présente délibération de fixer la composition du comité technique et du CHSCT conformément aux modifications intervenues depuis 2008, mais aussi de statuer sur le maintien du vote des représentants de la collectivité et sur la parité au sein du Comité Technique de la Communauté d'Agglomération du Douaisis.

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 30 juin 2014 soit plus de 10 semaines avant la date du scrutin,

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de fixer à 5, le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants, au CT aussi bien qu'au CHSCT,
- de maintenir la parité numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- de maintenir le vote du collège des représentants de la collectivité,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à souscrire tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2014

07/07/2014 - 19

Date de la convocation : 30 Juin 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 47. Pouvoirs : 9.

Le Lundi 7 Juillet 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSÉAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPRES, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Patrick MASCLÉ (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Claude HÉGO (pouvoir à M. Alain SEGOND), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Dominique RICHARD), M. Jean-Michel MIROIR (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Didier TASSEL), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA)

EXCUSÉS :

M. Gilles POULAIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Christian ENTEM.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Pierre DEMOLON, Directeur de l'Archéosite et des Laboratoires de l'Archéologie Préventive, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs.

5 – Développement économique

5.1 – Règlements Intérieurs du service formation

Dans le cadre des actions de formation menées par le Service Formation de la CAD, les règles de discipline, d'hygiène et sécurité sont fixées par les règlements intérieurs, en fonction des spécificités de chacune.

Les règlements en question sont les suivants :

1 → Le règlement intérieur qui précise les principales mesures applicables en matière d'hygiène et de sécurité, en matière de discipline et de procédure disciplinaire ainsi que les modalités relatives à la représentation des stagiaires

Ce règlement s'applique à tous les stagiaires accueillis, quel que soit le statut. Il est signé par le stagiaire.

2 → Le Règlement intérieur du chantier d'insertion qui précise les principales mesures applicables en matière d'hygiène et de sécurité, en matière de discipline et de procédure disciplinaire ainsi que les modalités relatives à la représentation des salariés

Ce règlement s'applique à tous les salariés du chantier école. Il est signé par le salarié.

Les deux règlements intérieurs proposés sont joints.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter les deux règlements intérieurs joints,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2014

07/07/2014 - 20

Date de la convocation : 30 Juin 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 47. Pouvoirs : 9.

Le Lundi 7 Juillet 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPTE, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Patrick MASCLÉ (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Claude HEGO (pouvoir à M. Alain SEGOND), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Dominique RICHARD), M. Jean-Michel MIROIR (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Didier TASSEL), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA)

EXCUSÉS :

M. Gilles POULAIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Christian ENTEM.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Pierre DEMOLON, Directeur de l'Archéosite et des Laboratoires de l'Archéologie Préventive, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs.

5 – Développement économique

5.2 – Charte informatique du service formation

Dans le cadre des actions de formation menées par le Service Formation de la CAD, les règles d'utilisation du matériel informatique sont fixées par une charte informatique.

Le contenu de la charte informatique qui sera signée par l'utilisateur est proposé ci-après :

Les outils informatiques mis à disposition sont accessibles uniquement dans le cadre de la formation et/ou de la recherche d'emploi, avec l'autorisation d'un formateur.

Tout utilisateur du matériel informatique du Service Formation s'engage à :

→ Respecter le matériel mis à disposition (toute dégradation, tout vol exposent l'auteur à de graves sanctions)

→ Respecter l'organisation des fichiers et la configuration des machines (ne pas, par exemple modifier l'écran d'accueil ou installer des logiciels sans autorisation préalable)

→ Ne pas se connecter à des chats, forums de discussion, blogs, réseaux sociaux

→ Conserver ses identifiants et mot de passe confidentiels

→ Ne pas accéder aux documents des autres sans y être autorisé, ne pas utiliser ni s'approprier le compte d'un tiers

→ Ne pas utiliser les ordinateurs pour jouer (interdiction d'installer des logiciels à caractère ludique ou d'accéder à des sites de jeux sur Internet)

→ Utiliser les périphériques (clé USB, scanner, imprimante) uniquement avec l'accord du formateur

→ Limiter l'utilisation de papier lors des impressions (en optimisant la mise en page, en vérifiant la page dans l'Aperçu avant impression, en imprimant uniquement ce qui est nécessaire)

→ Fermer sa session et éteindre l'ordinateur avant de quitter son poste informatique

→ Respecter les règles relatives aux droits d'auteur en citant les sources des textes, photos, images, dessins, musiques, trouvés sur internet

→ Ne pas porter atteinte à l'intégrité d'autrui, à sa vie privée, à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images injurieux, diffamants, racistes

→ Ne pas tenter de visiter des sites portant atteinte à la morale : sites racistes, pornographiques, faisant l'apologie de la violence (morale / physique) ou incitant à la consommation de substances illicites

Tout utilisateur ne respectant pas les règles définies dans cette charte est passible de mesures qui peuvent être internes à l'établissement et/ou de sanctions disciplinaires proportionnelles à la gravité des manquements constatés par le Service Formation de la Communauté d'agglomération du Douaisis.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter la charte informatique présentée ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2014

07/07/2014 - 21

Date de la convocation : 30 Juin 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 47. Pouvoirs : 9.

Le Lundi 7 Juillet 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSÉAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPRES, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Patrick MASCLÉ (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Claude HÉGO (pouvoir à M. Alain SEGOND), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Dominique RICHARD), M. Jean-Michel MIROIR (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Didier TASSEL), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA)

EXCUSÉS :

M. Gilles POULAIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Christian ENTEM.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Pierre DEMOLON, Directeur de l'Archéosite et des Laboratoires de l'Archéologie Préventive, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs.

6 – Assainissement

6.1 – SAGE Scarpe Amont – Participation financière de la CAD

Dans le cadre de l'animation du SAGE de la Scarpe Amont portée par la Communauté Urbaine d'Arras, la CAD est amenée à participer financièrement aux actions de sensibilisation pour les communes de Cuincy, Lambres les Douai, Courchelettes, Férin, Goeulzin, Cantin, intégrées au SAGE dont le périmètre est fixé par arrêté inter-préfectoral du 15 juillet 2010.

Enjeux du Sage Scarpe Amont

L'enjeu principal pour la CAD sur le périmètre du Sage de la Scarpe Amont réside dans la préservation de la qualité de l'eau souterraine, à des fins d'alimentation en eau potable notamment. En effet, les captages de Férin, actuellement propriété des Eaux du Nord, représentent une source d'eau potable significative que la CAD envisagerait de racheter en vue de distribuer l'eau aux collectivités avoisinantes et sur son propre territoire. Il importe donc que l'eau de ces captages demeure de très bonne qualité. De plus, les couches géologiques de craie affleurante sur ce territoire présentent intrinsèquement une forte vulnérabilité aux pollutions diffuses.

Il est à noter également la présence du captage de Noréade à Estrées.

La qualité des eaux de surface ne doit pas être négligée non plus : le maintien des zones humides et du très bon état écologique de la rivière de la Petite Sensée requièrent une attention particulière des acteurs de l'eau, et donc de la CAD.

Enfin, les inondations de 2005 sur Courchelettes ont amené les collectivités à entreprendre une gestion en amont des débits de crue, en abaissant préventivement le niveau du canal de la Scarpe Amont (étude en cours).

L'implication de la CAD dans l'élaboration et la mise en œuvre du SAGE se révèle donc indispensable pour assurer une gestion cohérente et raisonnée des ses ressources hydriques.

Fonctionnement du Sage de la Scarpe Amont

La structure et la composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Scarpe Amont ont été validées par arrêtés préfectoraux le 27 juillet 2012 modifié le 3 juin 2013.

Les modalités de participation financières des EPCI au Sage de la Scarpe Amont ont été délibérées au sein de la CLE le 11 décembre 2012 à raison de 0,50 €/hab/an.

Les modalités de financement sont donc les suivantes :

EPCI	Nombre d'habitants dans le périmètre du Sage	CLE	Contribution annuelle en € NET
CA du Douaisis	18799	11.96%	9339.50€
CC de l'Atrébatie	11044	7.02%	5522,00€
CC La Porte des Vallées	11071	7.04%	5535,50€
CC Osartis-Marquion	19543	12.43%	9771.50€
CU Arras	96772	61.55%	48386,00

Par courrier du 25 avril 2014, la Communauté Urbaine d'Arras sollicite la contribution financière de la CAD, à hauteur de 9339.50 €, conformément à la décision de la CLE du 11 décembre 2012. Les crédits nécessaires ont déjà été prévus sur le budget général (ligne 6574).

La Communauté Urbaine d'Arras, en tant que structure porteuse, propose de prendre à sa charge les frais de fonctionnement et de répartir entre les EPCI :

- le poste d'animateur
- les études
- les documents de communication

La répartition des postes de dépenses du budget est détaillée en annexe (décision de la CLE du 11 décembre 2012).

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'engager la communauté à participer aux actions de mise en œuvre du SAGE et de participer financièrement aux coûts engendrés par celles-ci, à concurrence d'un budget annuel maximum de 9 339.50€, montant imputé au budget général (en fonctionnement imputation 6574)
- de m'autoriser ou mon représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2014

07/07/2014 - 22

Date de la convocation : 30 Juin 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 47. Pouvoirs : 9.

Le Lundi 7 Juillet 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPTE, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Patrick MASCLÉ (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Claude HEGO (pouvoir à M. Alain SEGOND), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Dominique RICHARD), M. Jean-Michel MIROIR (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Didier TASSEL), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA)

EXCUSÉS :

M. Gilles POULAIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Christian ENTEM.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Pierre DEMOLON, Directeur de l'Archéosite et des Laboratoires de l'Archéologie Préventive, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs.

6 – Assainissement

6.2 – Raccordement des eaux usées au réseau public - Aide financière de la CAD – Domaine privé

En matière d'assainissement, la CAD mène une politique d'accompagnement des usagers pour le bon raccordement des eaux usées issues des immeubles à usages domestiques depuis 2009, grâce à l'assistance technique des services et au versement d'une aide financière (de la CAD et/ou de l'Agence de l'Eau)

En effet, la totalité des logements situés dans le zonage d'assainissement collectif est desservie par un réseau public et toutes les usines d'épuration de la CAD sont aux normes. Les efforts du service doivent donc être portés sur l'augmentation effective du taux de collecte. On peut estimer aujourd'hui que le taux de raccordement effectif des eaux usées est de 90 %.

Pour la poursuite de cette politique, il est proposé de maintenir une ligne de dépense de 50 000 € / an afin d'apporter une aide financière aux propriétaires ou aux locataires, usagers domestiques d'immobiliers, selon les conditions suivantes :

- ① L'immeuble ne peut pas faire l'objet d'une aide financière de l'Agence de l'Eau et n'en a pas obtenu depuis 15 ans,
- ② L'immeuble est situé sur une voie dont le réseau public neuf est âgé de plus de 5 ans (date de réception des travaux publics),
- ③ L'immeuble est situé sur une voie dont le réseau public a fait l'objet d'une réhabilitation, d'une reconstruction ou d'une mise en conformité, depuis plus de 5 ans et avec l'aide financière de l'Agence de l'eau (date de réception des travaux publics),
- ④ En outre et simultanément avec les conditions 2 et 3, l'immeuble est construit depuis plus de 15 ans et a été acquis depuis plus de 5 ans,
- ⑤ Les Travaux envisagés et susceptibles d'être aidés par la Communauté doivent permettre le rejet d'eaux usées supplémentaires au réseau public (réseau eaux usées strict ou unitaire) aboutissant aux stations d'épuration publiques (suppression de fosse septique comprise).

Dans le respect des conditions exclusives ci-dessus, l'aide communautaire apportée, sans condition de ressources du propriétaire serait, comme l'année précédente, de :

- 70 % de subvention sur un montant total de travaux plafonné à 1 000 € TTC, pour les cas de raccordement dits simples,
- 70 % de subvention sur un montant total de travaux plafonné à 1 600 € TTC, dans le cas de pose d'une station de relèvement ou de réalisation des travaux par forage dirigé.

Les dispositions techniques suivantes seraient également reconduites :

- l'attestation d'autorisation de rejet sera valable 6 mois et renouvelable, au maximum, 3 fois. Au delà, la sanction par doublement de la redevance assainissement sera appliquée.

- Les travaux subventionnables par la CAD portent sur la fourniture et pose des canalisations y compris remblais de tranchées et réfections ainsi que puisards munis de fontes hydrauliques, les suppressions de fosses septiques et de puits perdus, y compris vidange, désinfection et remblaiement éventuel.

- En cas de vidange de fosse septique, la traçabilité des produits de curage devra être assurée par la fourniture d'un bon de dépotage en station d'épuration.

Les décisions relatives à l'attribution de l'aide financière de la CAD seront prises par le Président ou son représentant délégué.

Il est à noter que ce dispositif ne supprime pas le dispositif complémentaire existant au profit des usagers aux revenus modestes et apportant un complément d'aide financière de la CAD à tout raccordement au réseau subventionné par l'Agence ou par la CAD, complément au profit des ménages ayant des ressources financières sous plafond convenu (financement à hauteur de 50 % du solde restant après déduction des aides CAD et Agence de l'Eau).

Par ailleurs, il convient de préciser que pour les logements qui ne peuvent être aidés financièrement par le présent dispositif (bâtiments publics, bâtiments pour les activités professionnelles pour les artisans, locaux sociaux et/ou commerciaux, ...), un accompagnement peut toutefois être réalisé par la réalisation d'un diagnostic assainissement au frais le CAD. Il est à noter que les sites industriels ne peuvent bénéficier ni de l'aide financière ni d'un financement par la CAD d'un diagnostic de leur installation, compte tenu du régime spécifique et de l'étendue supposée des sites.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de mettre en œuvre, le présent dispositif d'aide sur les 26 communes de la CAD où cette dernière assure la compétence assainissement,
- de prévoir l'inscription d'une ligne de dépense de 50 000 € au budget assainissement (compte 6742),
- d'autoriser le président de la CAD ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2014

07/07/2014 - 23

Date de la convocation : 30 Juin 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 46. Pouvoirs : 10.

Le Lundi 7 Juillet 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPTE, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Patrick MASCLÉ (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Claude HEGO (pouvoir à M. Alain SEGOND), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Dominique RICHARD), M. Jean-Michel MIROIR (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Didier TASSEL), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA), Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK)

EXCUSÉS :

M. Gilles POULAIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Christian ENTEM.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Pierre DEMOLON, Directeur de l'Archéosite et des Laboratoires de l'Archéologie Préventive, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs.

7 – Eau potable

7.1 – Convention type préalable en vue du transfert et du classement d'ouvrages d'eau potable dans le domaine public – Délégation d'attribution au Président

Afin de formaliser l'intégration dans le domaine public des ouvrages d'eau potable privés, il est proposé de mettre en place une convention préalable aux projets d'urbanisme entre la CAD et les aménageurs en vue du transfert des dits ouvrages dans le patrimoine du service eau potable communautaire.

La convention cadre établie à cet effet est jointe.

Cette convention liant la CAD, l'aménageur et le délégataire chargé de l'exploitation du réseau d'eau potable de la CAD, définit les conditions administratives, techniques et financières à respecter pour acter le transfert et l'intégration des dits ouvrages au réseau public d'eau potable.

Au préalable, l'aménageur aura satisfait aux conditions ci-après :

- l'aménageur effectue une demande officielle à la CAD,
- l'aménageur doit respecter les prescriptions techniques conformément aux normes existantes et au cahier des charges de la CAD (document joint)
- la CAD et son délégataire doivent être invités à participer aux opérations préalables à la réception des ouvrages,
- l'aménageur doit fournir à la CAD un dossier des ouvrages exécutés.

Le transfert des ouvrages est effectué à titre gratuit.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de valider la convention cadre présentée en annexe,
- de déléguer au Président, ou à son représentant, le soin de souscrire directement les conventions particulières à établir selon le modèle de la présente convention cadre,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les actes s'attachant à la présente décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2014

07/07/2014 - 24

Date de la convocation : 30 Juin 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 46. Pouvoirs : 10.

Le Lundi 7 Juillet 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPRES, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Patrick MASCLÉ (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Claude HEGO (pouvoir à M. Alain SEGOND), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Dominique RICHARD), M. Jean-Michel MIROIR (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Didier TASSEL), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA), Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK)

EXCUSÉS :

M. Gilles POULAIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Christian ENTEM.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Pierre DEMOLON, Directeur de l'Archéosite et des Laboratoires de l'Archéologie Préventive, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs.

8 – Electrification

8.1 – Accord concession ERDF

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la CAD issue de la fusion avec le SIVOM DO, le SIRFAG et le SIADO est désormais compétente, en lieu et place de ses communes membres, en matière de réseaux publics de distribution d'électricité au sens des dispositions de l'article L.2224-31 du CGCT : la communauté est ainsi, depuis lors, autorité concédante et autorité organisatrice de la distribution publique de l'électricité pour l'ensemble de son territoire.

Par conséquent la CAD, au 1^{er} janvier 2014, s'est substituée aux communes dans les concessions en vigueur sur l'ensemble de son territoire, sans unification du périmètre concessif ni aucune mise à jour des engagements contractuels.

La CAD avait cependant pris soin de définir les conditions de cette prise de compétence en fonction de la situation particulière de la Commune de Douai. C'est ainsi que par délibération de son conseil en date du 5 septembre 2013, la CAD avait prévu les dispositions suivantes :

« La Commune de DOUAI s'est engagée dans un contentieux aux implications financières importantes contre ERDF. Ce contentieux a fait l'objet d'un arrêt d'annulation partiel du Conseil d'Etat favorable à la Commune avec renvoi à la cour administrative d'appel de Douai.

La commune de Douai envisage, par ailleurs, d'initier un autre contentieux contre ERDF avant la fin d'année 2013.

En fonction de ce contexte particulier, à la demande de la Commune de Douai, il sera précisé dans les statuts que le transfert de cette compétence « ne s'étend pas aux contentieux déjà nés au moment du transfert effectif de celle-ci à la Communauté. »

Si d'aventure, pour une raison quelconque, il advenait que soit versée à la CAD tout ou partie des gains afférents à ces contentieux ou de tout autre né avant le transfert de compétence, il apparaît équitable que la CAD s'engage à les reverser dans les mêmes proportions à la Commune de Douai au moyen d'une convention de transaction.

En outre, il est précisé que la CAD s'interdira d'aller négocier les tarifs d'électricité actuellement applicables à la Commune de Douai jusqu'à l'extinction des contentieux entre cette dernière et ERDF ».

La société ERDF a néanmoins sollicité la CAD à l'effet d'adapter le contrat de concession de distribution d'électricité à l'ensemble désormais unifié du territoire de la CAD. Ce contrat de concession doit avoir pour objet d'organiser le service concédé au profit de l'ensemble des usagers concernés et dans la limite des prérogatives que la loi attribue aux collectivités.

A cette fin, et conformément à sa délibération du 5 septembre 2013, la CAD a préalablement organisé, en février 2014, avec la participation de M. le Sous-Préfet de Douai, une concertation entre ERDF et la Commune de Douai.

L'ensemble des parties suscitées ont convenu d'ajouter un article 6 au projet initial de convention de concession, ainsi rédigé :

« Article 6 : Dispositions particulières pour la concession de la Commune de Douai : En application de la délibération du 5 septembre 2013 fixant les statuts de la Communauté d'Agglomération du Douaisis au 1^{er} janvier 2014, ci-après annexée, il est rappelé que – pour ce qui concerne la commune de Douai – le transfert de la compétence en matière de réseaux publics de distribution d'électricité au sens des dispositions de l'article L2224-31 du CGCT « ne s'étend pas aux contentieux déjà nés au moment du transfert effectif de celle-ci à la communauté ».

En conséquence de ce qui précède, et sans que cela puisse valoir une quelconque reconnaissance du bien-fondé de l'argumentation juridique respective des parties, celles-ci reconnaissent que le présent contrat de concession ne produit d'effet que pour l'avenir. En conséquence de ce qui précède, elles s'interdisent de se prévaloir de la signature du présent contrat, de ses annexes, et du contenu de ses stipulations dans le cadre des contentieux initiés par la commune de Douai à l'encontre des sociétés ERDF et EDF. De même, les parties s'engagent à tirer toutes conséquences des décisions juridictionnelles qui seront rendues dans le cadre des contentieux initiés par la Commune de Douai sans pouvoir se prévaloir des dispositions du contrat de concession et de ses annexes pour les interpréter ou tenter d'y faire obstacle. »

Cette formulation a reçu l'accord de la Commune de Douai et d'ERDF, de sorte qu'aujourd'hui la CAD peut envisager de signer un nouveau contrat de concession.

Ce dernier a par ailleurs pour objectif :

- d'unifier le service concédé au profit de l'ensemble des usagers,
- de rétribuer la CAD à l'optimum économique dans le cadre des redevances versées et regroupées,
- de répondre à l'attente de la CAD en doublant les montants « Article 8 » pour les années 2014 à 2016,
- d'engager un programme d'élaboration du schéma directeur des réseaux sur plusieurs années,
- de fournir des données cartographiques plus précises des biens sur le territoire concerné.

L'ensemble des dispositions contractuelles du projet de concession, vous est joint en annexe.

C'est sur cette base que je vous propose, après avis favorable du bureau :

- d'approuver le projet de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés, figurant en annexe au présent exposé,
- de m'autoriser à souscrire tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2014

07/07/2014 - 25

Date de la convocation : 30 Juin 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 46. Pouvoirs : 10.

Le Lundi 7 Juillet 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPRES, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Patrick MASCLÉ (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Claude HEGO (pouvoir à M. Alain SEGOND), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Dominique RICHARD), M. Jean-Michel MIROIR (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Didier TASSEL), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA), Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK)

EXCUSÉS :

M. Gilles POULAIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Christian ENTEM.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Pierre DEMOLON, Directeur de l'Archéosite et des Laboratoires de l'Archéologie Préventive, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs.

9 – Transports

9.1 – STAD (Société de Transports de l'Arrondissement de Douai) – Désignation du représentant de la CAD

Par délibération en date du 18 avril 2014, le conseil communautaire a désigné monsieur M. Christian HATU en qualité de représentant de la CAD au sein de la STAD (Société de Transports de l'Arrondissement de Douai).

Après avis favorable du bureau, il vous est proposé de procéder à une nouvelle désignation.

Cette désignation se fera dans les conditions de droit commun présidant aux délibérations du conseil, à la majorité absolue des suffrages exprimés et à bulletin secret. Le conseil pourra décider à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret dans le cadre de cette désignation (article L 2121-21 du CGCT).

Le Conseil communautaire, après avoir décidé unanimement de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation à opérer, ELIT à l'unanimité Monsieur Michel FACOMPTE en qualité de représentant de la CAD au sein de la STAD (Société de Transports de l'Arrondissement de Douai).

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2014

07/07/2014 - 26

Date de la convocation : 30 Juin 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 46. Pouvoirs : 10.

Le Lundi 7 Juillet 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPRES, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Patrick MASCLÉ (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Claude HEGO (pouvoir à M. Alain SEGOND), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Dominique RICHARD), M. Jean-Michel MIROIR (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Didier TASSEL), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA), Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK)

EXCUSÉS :

M. Gilles POULAIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Christian ENTEM.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Pierre DEMOLON, Directeur de l'Archéosite et des Laboratoires de l'Archéologie Préventive, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs.

10 – Archéologie préventive

10.1 – Convention de collaboration scientifique entre la CAD et la Communauté d'agglomération Dracénoise

La CAD s'est dotée de la compétence archéologique. A ce titre et en tant qu'opérateur agréé, elle exécute les missions de service public liées à ce domaine scientifique : elle réalise les opérations d'archéologie préventive de diagnostic, de fouilles préventives et programmées, assure leur exploitation scientifique et la diffusion de leurs résultats. Elle pilote et anime des programmes de recherche régionaux, nationaux et internationaux.

Elle concourt, par la programmation du Musée-Parc ARKEOS, à l'enseignement, à la sensibilisation de l'ensemble des publics et à la valorisation de l'archéologie. Elle exerce toutes les activités qui se rattachent directement ou indirectement à l'accomplissement de ses missions. La CAD alimente également, par le biais des opérations archéologiques qu'elle a en charge, une importante collection anthropologique, issue de tombes à crémations.

La Communauté d'Agglomération Dracénoise s'est quant à elle dotée d'un service avec une compétence en archéologie funéraire créé par délibération N° 2009-109 le 5 novembre 2009. Son domaine d'action est l'anthropologie physique (fouilles, études et analyses des tombes à inhumations et à crémations). Il est tout particulièrement spécialisé dans l'étude des crémations. Il participe à des programmes de recherche régionaux, nationaux et internationaux.

En parallèle, il concourt à la diffusion des connaissances par l'enseignement et la formation pour le milieu professionnel, à la sensibilisation de l'ensemble des publics et à la valorisation de l'archéologie (publications, conférences, ateliers, expositions...).

La CAD et La Communauté d'Agglomération Dracénoise souhaitent nouer une collaboration scientifique dans les différents domaines relevant de leurs compétences et mettre en commun des ressources matérielles et humaines pour l'étude anthropologique des restes humains mis au jour sur les sites archéologiques traités par la CAD.

Cette collaboration fera l'objet d'une convention précisant les apports de chacune des parties et les résultats qu'elles en attendent chacune et conjointement. Les dispositions de cette convention sont les suivantes.

→ **Présentation des missions des deux partenaires**

La CAD dispose d'une solide expérience en archéologie préventive et d'une très importante collection anthropologique récoltée dans des conditions scientifiquement satisfaisantes.

La Communauté d'Agglomération Dracénoise, dispose d'une équipe et d'un laboratoire dont la compétence est reconnue en matière d'analyse anthropologique et d'une importante base de données de référence dans ce domaine.

→ **Type d'actions prévues**

- Collaboration dans le choix des thèmes de recherche à développer et des méthodologies adaptées : réalisations réciproques ou communes de travaux d'étude notamment sur la discrimination chronologique, spatiale ou sociale des inhumations, les structures démographiques, les modes de vie et activités, les conditions sanitaires.
- Organisation de journées de travail communes et de séminaires.
- Accueil de professionnels, stagiaires et encadrement de travaux d'étudiants.
- Publications, communications, expositions.
- Enrichissement des bases documentaires informatisées.

→ **Dispositions pratiques**

Dans le cadre de cette collaboration, les relations entre la CAD et la Communauté d'Agglomération Dracénoise se définissent de la façon suivante :

- La CAD ou la Communauté d'Agglomération Dracénoise peuvent être, soit en position de demandeur de prestations tant techniques qu'intellectuelles, soit en position de fournisseur.
- La CAD et la Communauté d'Agglomération Dracénoise peuvent se retrouver en qualité d'associées dans le cadre d'une publication, d'une exposition...

Dans le cadre de la présente convention, Monsieur Luc BERNARD, Directeur de l'archéologie de la CAD, agissant en tant que responsable de l'organisation des fouilles de la collégiale Saint-Amé et de l'acquisition des données, s'engage à mettre à la disposition des chercheurs les données et la documentation correspondantes. Monsieur Luc BERNARD est assisté par les responsables d'opérations de son service.

La Communauté d'Agglomération Dracénoise met à disposition les chercheurs concernés dans le domaine de compétence défini par la présente convention en la personne de Monsieur Paul BAILET, responsable des aspects anthropologiques du projet.

Le laboratoire d'anthropologie de la Communauté d'Agglomération Dracénoise pourra, sous réserve de la rédaction d'un avenant, encadrer Madame Sophie VATTEONI travaillant sur du matériel fourni par les fouilles réalisées par la CAD et accueillir des chercheurs de cette même communauté pour des formations.

Conjointement, les responsables scientifiques du projet au sein des deux institutions (Monsieur Luc BERNARD d'une part, Monsieur Paul BAILET de l'autre) mettront en oeuvre les méthodologies adaptées aux objectifs poursuivis et organiseront, autant que cela sera nécessaire, journées de travail en commun et séminaires.

→ **Accompagnement de stagiaires et d'étudiants**

La CAD et le Communauté d'Agglomération Dracénoise définissent leurs collaborations en matière d'accueil de stagiaires ou d'encadrement d'étudiants pour des travaux universitaires. Pour chacune de ces collaborations, un avenant sera signé entre les contractants pour régler les problèmes d'assurance, de responsabilité, de durée de stage et d'indemnités éventuelles.

→ **Convention particulière d'application**

Pour chacune des actions effectuées en coopération, et si les parties le jugent nécessaire, une convention particulière d'application pourra être conclue sous forme d'avenant à la présente convention cadre.

→ **Centre de documentation**

Les étudiants et chercheurs dont les travaux relèvent de la présente convention ont accès aux centres de documentation de la CAD et de la Communauté d'Agglomération Dracénoise.

→ **Propriété des données**

La propriété institutionnelle des données qui résulteront de ces recherches communes revient aux deux parties signataires.

Toute publication concernant des travaux relevant de la collaboration de recherche se fera avec l'accord conjoint et préalable des responsables scientifiques du projet. Elle sera signée des artisans effectifs de la recherche et fera apparaître le lien avec les organismes de tutelle (CAD – Communauté d'Agglomération Dracénoise).

→ **Modalités de la coopération**

Confidentialité : Les parties conservent la propriété des données, des éléments d'études et des conclusions d'expertises qu'elles auront apportés pour la préparation et la réalisation des actions de coopération. Elles s'engagent à ne pas utiliser unilatéralement, ni divulguer, ni commercialiser, sous quelque forme que ce soit, les renseignements et informations d'ordre scientifique, technique, juridique ou commercial qui lui auront été communiqués par l'autre signataire au cours de la présente collaboration.

Résultats des actions communes : Les résultats des actions effectuées en coopération seront la propriété conjointe des parties. Elles s'engagent à ne les communiquer à un tiers qu'après avoir obtenu l'accord écrit de l'autre signataire. En revanche, chaque partie peut utiliser librement et gratuitement les résultats communs pour ses besoins propres de recherche.

→ **Responsabilité**

Dans le cadre de l'étude, des agents de l'une des parties, bien que toujours rémunérés par leur employeur, peuvent être amenés à travailler dans les locaux de l'autre partie. Ce personnel se trouve alors placé sous l'autorité et doit se conformer au règlement intérieur de l'établissement dans lequel il travaille. La CAD et la Communauté d'Agglomération Dracénoise assurent chacune la couverture de leurs agents respectifs en matière d'accident du travail et de maladies professionnelles sans préjudice d'éventuels recours contre les tiers responsables. La responsabilité civile de chaque partie restera limitée aux membres de son personnel temporaire ou permanent, indépendamment de la localisation des travaux. En cas de dommages causés aux bâtiments et au matériel, chacune des parties prend en charge les conséquences pécuniaires des préjudices causés à l'autre ou à des tiers, intervenus de son fait ou du fait de ses personnels dans la réalisation des travaux prévus dans la présente convention. En cas de séjour prolongé d'un personnel d'une des parties dans les locaux de l'autre, un avenant nominatif à la convention sera conclu préalablement.

→ **Charges financières**

Les parties se rencontrent régulièrement pour évaluer les besoins financiers liés aux prestations de service de Monsieur Paul BAILET et pour établir, annuellement, le budget de l'opération et en effectuer le suivi. Chacune définit, selon le même calendrier et avec l'accord des conseils communautaires des deux parties, le montant de sa propre participation à l'entreprise convenue.

→ **Date d'effet et durée de validité de la convention**

La convention entre en vigueur à compter de la date de sa signature par les deux parties. Elle est conclue pour une durée de cinq ans au terme desquels une nouvelle convention sera soumise au même formalisme, à savoir délibération du conseil communautaire.

→ **Evaluation/bilan**

Les parties s'engagent à se réunir chaque année courant décembre, afin de dresser le bilan quantitatif et qualitatif du déroulement de la convention, de faire le point sur les mobilisations financières prévues pour l'année suivante et le bilan financier de l'année écoulée et enfin de recueillir les éventuelles propositions d'évolution de la convention. A l'issue, un rapport commun devra être élaboré entre la CAD et la Communauté d'Agglomération Dracénoise. Ce rapport sera transmis, pour information, au Président de chaque Communauté d'Agglomération.

→ **Résiliation**

À la demande de l'une ou l'autre des parties, la convention peut être résiliée par simple lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve d'un délai d'un mois avant l'échéance, adressée à Monsieur le Président de la CAD et à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise. Quelque soit le motif de la résiliation aucune indemnité ne sera due à l'une ou l'autre des parties.

→ **Litiges**

En cas de difficulté d'interprétation ou d'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. Pour l'élection des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile à Draguignan. Cette élection de domicile est attributive des juridictions de l'ordre judiciaire de Draguignan et administrative de Toulon.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter la convention de collaboration scientifique présentée ci-dessus,
- et d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention et tous les actes s'attachant à la présente décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2014

07/07/2014 - 27

Date de la convocation : 30 Juin 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 46. Pouvoirs : 10.

Le Lundi 7 Juillet 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPRES, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRENCE, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Patrick MASCLÉ (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Claude HEGO (pouvoir à M. Alain SEGOND), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Dominique RICHARD), M. Jean-Michel MIROIR (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Didier TASSEL), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA), Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK)

EXCUSÉS :

M. Gilles POULAIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Christian ENTEM.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Pierre DEMOLON, Directeur de l'Archéosite et des Laboratoires de l'Archéologie Préventive, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs.

11 – ARKEOS

11.1 – Règlement intérieur du musée ARKEOS

Le musée-Parc ARKEOS de la Communauté d'agglomération du Douaisis assure une mission de service public qui consiste à conserver, exposer et enrichir par des acquisitions un patrimoine rare et précieux appartenant à la collectivité. Il permet à chacun d'accéder à la connaissance de ce patrimoine et au plaisir de sa découverte.

Tous les objets présentés dans ce musée sont des objets uniques qui, pour beaucoup, ont traversé les siècles et qu'il est impératif de préserver dans leur intégrité pour les générations futures. Les toucher, même très légèrement, porte atteinte à cette intégrité.

Le personnel du musée a pour mission d'accueillir, de renseigner, de veiller au bon déroulement de la visite et des manifestations ainsi qu'à la sécurité des personnes, des biens et des bâtiments.

Il est chargé de faire respecter le règlement intérieur du musée adopté par le Conseil communautaire applicable :

- aux visiteurs des différents pôles d'ARKEOS
- aux personnes ou groupements amenés à utiliser certains locaux pour des réunions, réceptions, conférences, expositions, concerts, spectacles
- à toute personne étrangère au service présente dans l'établissement pour des motifs professionnels.

Le règlement intérieur à appliquer est présenté en annexe ; il détermine les dispositions portant sur :

- l'accès au musée
- le vestiaire – la consigne – les objets trouvés
- le comportement général des visiteurs
- les groupes
- les prises de vues, enregistrements, copies
- la sécurité des personnes, des œuvres et du bâtiment

Le présent règlement sera affiché dans le hall d'accueil du musée afin que le public puisse en prendre connaissance.

La direction du musée et ses agents seront chargés, sous l'autorité du Directeur Général des Services de la communauté d'agglomération du Douaisis, de l'exécution du présent règlement.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter le règlement intérieur du musée ARKEOS présenté en annexe,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2014

07/07/2014 - 28

Date de la convocation : 30 Juin 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 46. Pouvoirs : 10.

Le Lundi 7 Juillet 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPRES, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Patrick MASCLÉ (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Claude HEGO (pouvoir à M. Alain SEGOND), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Dominique RICHARD), M. Jean-Michel MIROIR (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Didier TASSEL), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA), Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK)

EXCUSÉS :

M. Gilles POULAIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Christian ENTEM.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Pierre DEMOLON, Directeur de l'Archéosite et des Laboratoires de l'Archéologie Préventive, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs.

11 – ARKEOS

11.2 – Tarifs complémentaires des produits Boutique du musée ARKEOS

Par délibération en date du 28 mai 2014 le Conseil communautaire a adopté les tarifs des produits Boutique ARKEOS

Il convient d'adopter la tarification de nouveaux produits de la boutique. Ce sont des livres provenant de la société ARKEOS, des copies de céramiques romaines et des bijoux du bijoutier Decroix à Douai.

Les prix des livres sont conformes à la réglementation : prix public fixé, la remise n'est pas inférieure à 25 %.

Les prix publics des céramiques et des bijoux sont fixés par le fournisseur et la ristourne proposée est de l'ordre de 20 %.

Les propositions tarifaires sont les suivants :

→ Livres

Livres	Prix achat	Prix public TTC
Archaeologia tiré à part	1,8 €	3,0 €
L'or des Barbares	2,6 €	4,5 €
la nécropole de Hordain	16,5 €	28,0 €
Vie et mort à saint Amé	1,2 €	2,0 €
Château de Selles	8,8 €	15,0 €
L'église de Flines	1,2 €	2,0 €
Le château de Hordain	5,9 €	10,0 €
Mottes en Artois	7,0 €	12,0 €
Le site de Hornaing	6,5 €	11,0 €
Mottes en Hainaut français	5,9 €	10,0 €
Douai, 2 mai 1284	2,5 €	4,0 €
Archéologie des villes	7,0 €	12,0 €
Ecaillon, Estrées	5,9 €	10,0 €
Catalogue musée	3,6 €	10,0 €
Catalogue exposition Moyen âge	5,1€	10,0 €

→ Céramiques

Céramiques	Prix achat	Prix public TTC
Céramique Gobelet	15,0 €	20,0 €
Céramique Lampe cerf	15,0 €	20,0 €
Céramique Lampe huile	15,0 €	20,0 €
Céramique Calice	52,0 €	75,0 €
Céramique Coupe	59,0 €	85,0 €
Mug	4,8 €	10,0 €

→ Bijoux

Bijoux	Prix achat	Prix public TTC
Médaille argent	105,0 €	162,0 €
Médaille vermeil	120,0 €	182,4 €

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter les propositions présentées ci-dessus,
- d'autoriser le président ou son délégué à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2014

07/07/2014 - 29

Date de la convocation : 30 Juin 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 46. Pouvoirs : 10.

Le Lundi 7 Juillet 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPRES, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Patrick MASCLÉ (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Claude HEGO (pouvoir à M. Alain SEGOND), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Dominique RICHARD), M. Jean-Michel MIROIR (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Didier TASSEL), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA), Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK)

EXCUSÉS :

M. Gilles POULAIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Christian ENTEM.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Pierre DEMOLON, Directeur de l'Archéosite et des Laboratoires de l'Archéologie Préventive, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs.

12 – Cohésion sociale

12.1 – Fonds d'Initiative des Territoires et de leurs Acteurs (FITA) – Actions déposées dans le cadre de l'appel à projet « pour un développement urbain social durable » du Conseil Régional - Programmation 2014

Depuis sa création en 2002, La Communauté d'Agglomération du Douaisis (CAD), exerce la compétence Politique de la Ville. Elle pilote, sur son territoire et en lien avec l'Etat, la mise en place, le suivi et l'évaluation des dispositifs dits « Politique de la Ville » qui participent à une meilleure cohésion sociale entre les populations, les quartiers et les villes du territoire.

L'appel à projet du Fonds d'Initiative pour les Territoires et leurs Acteurs (FITA), proposé par la Région Nord Pas de Calais permet de mener des actions innovantes et expérimentales sur deux thématiques, la Gestion Urbaine de Proximité (GUP) et la participation des habitants et vient compléter le panel d'actions mises en œuvre dans le cadre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale.

Les objectifs sont les suivants :

- Favoriser l'émergence de démarches participatives donnant une place réelle aux habitants dans les différentes phases de conception, de construction et de mise en œuvre des projets de rénovation urbaine,
- Susciter la mobilisation des habitants dans la régulation de leur cadre de vie, notamment sur l'évolution des usages et pratiques urbaines,
- Favoriser l'appropriation des espaces par les habitants,
- Mobiliser les habitants concernant la veille des dysfonctionnements, la régulation et la construction de projets sur le cadre de vie et l'animation locale.

Suite à un avis favorable de la commission Cohésion Sociale les 4 février 2013 et 27 septembre 2013, il est proposé de valider la programmation suivante :

Les actions en faveur de la Gestion Urbaine de Proximité

Action n°1 : « Gayant pour un quartier durable » portée par l'association Mieux vivre à Gayant – nouvelle action

L'association déplorant des dépôts sauvages de débris aux abords de bâtiments et des colonnes enterrées souhaite agir pour améliorer la qualité de l'environnement de la résidence Gayant. L'action vise à créer une équipe Ecocitoyenne qui devra informer et sensibiliser les habitants du quartier aux éco gestes, tri sélectif et la préservation de son environnement.

Coût total de l'action :	19 265 €
Part Région :	10 535 €
Part CAD :	2 030 €
Autres participations:	6 700 €

Action n°2 : « Voile en Mer » portée par l'association Atout'Vent - renouvellement

Ce projet est centré sur l'activité "voile". Ce domaine est souvent mal connu et véhicule une image élitiste, alors que ses exigences, sa pratique correspondent tout à fait à un public en difficulté: découverte d'un nouvel environnement, exigences de la discipline, rencontres avec les personnes du milieu maritime... Tout ceci encourage les jeunes à modifier leurs habitudes et leurs comportements. Le projet est établi pour dix programmes « voile en mer » avec des groupes composés de 6 à 8 jeunes.

L'action vise à développer l'esprit d'initiative et le goût d'entreprendre, favoriser l'épanouissement personnel à travers la vie de groupe, développer la citoyenneté et prendre conscience des exigences et de la rigueur d'une discipline : la voile

Les résultats attendus sont les suivants :

- les jeunes ont apprécié le séjour dans le milieu de la navigation marine.*
- les jeunes ont appris et retenu les fondamentaux de la navigation, et éventuellement pour certains l'envie approfondir...*

Mais également et surtout si :

- les jeunes ont développé leur sens de l'autonomie et de la responsabilité.*
- les jeunes cheminent vers un comportement citoyen (envers la société, l'environnement...).*

Coût total de l'action : 50.000 €
Part Région : 18 000 €
Part CAD : 15 000 €
Autres participations : 7 000 €
Fonds propres : 10 000 €

Action n°3 : Mon éco jardin portée par le PACT du Douaisis - renouvellement

Suite à la réhabilitation des Vieux Corons et dans le cadre de la rénovation des espaces extérieurs, cette action, vise à sensibiliser les habitants aux démarches d'éco-jardin, tout en permettant de développer les solidarités et coopérations entre eux.

Cette action a fait l'objet d'une discussion sur l'utilisation de son budget en 2012 et en 2013. Suite à une réunion technique, l'association a fourni des garanties sur l'utilisation de son budget.

Coût total de l'action : 36.000 €
Part Région : 16.000 €
Part CAD : 3.000 €
Autres participations : 17.000 €

La participation de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'élève à 20 030 € pour les 3 actions.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver la programmation FITA 2014 présentée ci-dessus,
- de prendre en charge les participations financières de la CAD visées dans la présente programmation,
- de conditionner le versement de chaque participation de la CAD à l'obtention par le demandeur des subventions visées dans la présente programmation et afférente à son projet,
- d'autoriser le président ou son représentant délégué à signer tout acte s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2014

07/07/2014 - 30

Date de la convocation : 30 Juin 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 46. Pouvoirs : 10.

Le Lundi 7 Juillet 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPRES, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Patrick MASCLÉ (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Claude HEGO (pouvoir à M. Alain SEGOND), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Dominique RICHARD), M. Jean-Michel MIROIR (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Didier TASSEL), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA), Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK)

EXCUSÉS :

M. Gilles POULAIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Christian ENTEM.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Pierre DEMOLON, Directeur de l'Archéosite et des Laboratoires de l'Archéologie Préventive, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs.

12 – Cohésion sociale

12.2 – Dispositifs d'insertion, d'accueil et d'orientation – Programmation 2014 et cofinancement – Complément

Dans le cadre de la programmation 2014 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, l'Etat a informé les intercommunalités qu'une action portée par les Compagnons de l'Espoir et cofinancée auparavant dans la thématique Logement et Habitat ne serait plus financée.

Cette action concerne le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation du Douaisis (ex 115)

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) prendra le relais des crédits de l'Agence pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances sur ses crédits de droit commun au titre de sa compétence accueil et traitement de l'urgence sociale.

Néanmoins, l'Etat ne reprend pas sur son droit commun l'intégralité du coût de cette action et sollicite la Communauté d'agglomération du Douaisis et la Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent pour apporter un complément de financement et assurer la pérennité de l'action détaillée ci-dessous :

→ **Action « Service Intégré d'Accueil et d'Orientation du Douaisis » (SIAO) portée par les Compagnons de l'Espoir et l'association d'associations Commission d'Accueil et d'Orientation du Hainaut (CAOH) - action intercommunautaire**

Le SIAOD est un service accessible aux personnes en difficulté via le 115. Il vise à orienter les personnes vers un établissement d'accueil adapté en garantissant la continuité de la prise en charge sociale. Le SIAO intervient également dans d'autres domaines tels que les expulsions, les commissions Droit au Logement ou Plan Départemental pour les Actions pour Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD)

Objectifs de l'action :

- Simplifier les demandes d'accès à l'hébergement ou autre logement,
- Coordonner les acteurs de la veille sociale et participer à l'observatoire social,
- Traiter les demandes en fonction du besoin de la personne et des disponibilités du territoire.

La loi A.L.U.R (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) prévoit, dans un axe sur le logement et l'accueil dits « d'urgence », la centralisation par département des informations concernant la possibilité d'accueil et l'orientation des publics, au sein d'une seule et même structure dédiée exclusivement à cela (avec un observatoire ad hoc).

Le Préfet Délégué à l'Égalité des Chances a lancé en décembre 2013 via les services de la DDCS du Nord, « Mission Urgence Sociale, Hébergement et Insertion » pour renouveler les opérateurs pour la mise en œuvre d'un SIAO unique pour les arrondissements d'AVESNES-SUR-HELPE, CAMBRAI, DOUAI, et VALENCIENNES. Il a été retenu l'association d'associations CAO H (les compagnons de l'Espoir non pas souhaités répondre à l'appel à projets) en qualité de gestionnaire unique du SIAO du Sud. La CAO H portera à partir du 1^{er} septembre 2014 les missions du SIAO sur le Douaisis, se traduisant par le transfert de la mission des Compagnons de l'Espoir, du personnel ainsi que les charges liés au S.I.A.O vers la CAO H.

Coût total de l'action : 211 160,00 €

Financement :

Du 1^{er} janvier au 30 août 2014 pour les Compagnons de l'Espoir :

Participation CAD :	20 703,00 €
Participation CCCO est de :	10 350,00 €
Participation DDCS :	120 071,00 €

Du 1^{er} septembre au 31 décembre 2014 pour la CAO H :

Participation CAD :	0,00 €
Participation CCCO est de :	0,00 €
Participation DDCS :	60 037,00 €

Soit une participation de la CAD, à hauteur de 20 703, 00 €

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver le versement de la subvention présentée ci-dessus,
- d'autoriser le président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2014

07/07/2014 - 31

Date de la convocation : 30 Juin 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 46. Pouvoirs : 10.

Le Lundi 7 Juillet 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPRES, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Patrick MASCLÉ (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Claude HEGO (pouvoir à M. Alain SEGOND), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Dominique RICHARD), M. Jean-Michel MIROIR (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Didier TASSEL), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA), Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK)

EXCUSÉS :

M. Gilles POULAIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Christian ENTEM.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Pierre DEMOLON, Directeur de l'Archéosite et des Laboratoires de l'Archéologie Préventive, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs.

13– Habitat

13.1 – Demande de prorogation du Programme Local de l'Habitat et de la convention de délégation des aides à la pierre

Arrêté par délibération du Conseil Communautaire du 15 décembre 2006 puis adopté définitivement le 19 octobre 2007, le Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération du Douaisis, a défini les orientations et les axes d'actions de la politique communautaire en matière d'habitat pour la période 2007-2013.

Sa révision a été engagée par délibération du 4 février 2011.

Son contenu doit être actualisé pour tenir compte des nouveaux enjeux de la politique locale de l'habitat, et notamment des dispositions de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové.

Outre la prise en compte des évolutions législatives récentes, la prorogation du PLH doit permettre de proroger d'un an, par un avenant, la convention de délégation des aides à la pierre, encadrant la gestion des crédits de l'Etat. En effet, la délégation n'est consentie qu'aux EPCI disposant d'un PLH exécutoire. La situation actuelle est donc préjudiciable à la continuité de la politique locale de l'habitat.

Pour pouvoir consacrer à cette actualisation, le temps nécessaire, il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de proroger de 2 ans le PLH actuel conformément à l'article L. 302-4-2 du Code de la Construction et de l'Habitation, qui a fixé la validité du PLH à six ans,
- dans le même temps de proroger d'un an la convention de délégation des aides à la pierre (2009-2013), conformément à l'article L. 301-5-1 du Code de la Construction et de l'Habitation,
- de m'autoriser, ou mon délégué, à solliciter auprès du Préfet les autorisations nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2014

07/07/2014 - 32

Date de la convocation : 30 Juin 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 46. Pouvoirs : 10.

Le Lundi 7 Juillet 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPRES, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Patrick MASCLÉ (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Claude HEGO (pouvoir à M. Alain SEGOND), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Dominique RICHARD), M. Jean-Michel MIROIR (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Didier TASSEL), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA), Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK)

EXCUSÉS :

M. Gilles POULAIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Christian ENTEM.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Pierre DEMOLON, Directeur de l'Archéosite et des Laboratoires de l'Archéologie Préventive, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs.

14 – Prospective et financements extérieurs

14.1 – Mission Bassin Minier - Convention multipartenariale d'objectifs 2010-2013 – Prolongation jusqu'au 31/12/2014

La convention multipartenariale d'objectifs 2010-2013 a été signée entre la Communauté d'Agglomération du Douaisis et la Mission Bassin Minier le 17 novembre 2010.

Cette convention précise les échelles et modes d'intervention de la Mission Bassin Minier ainsi que les interventions prévues avec 2 grands objectifs :

→ Poursuivre les grandes démarches transversales au bassin minier et les inscrire dans le cadre de l'aire métropolitaine

→ Appuyer techniquement les partenaires de la Mission Bassin Minier dans la mise en œuvre de leurs politiques et de leurs projets d'aménagement et de développement sur le territoire du bassin minier

La convention multipartenariale d'objectifs 2010-2013, établie avec l'ensemble des partenaires financiers de la Mission Bassin Minier, est arrivée à échéance le 31 décembre 2013.

Compte tenu du renouvellement des instances locales début 2014, la convention 2010-2013 est prolongée jusqu'au 31 décembre 2014.

L'année 2014 sera consacrée à l'élaboration du projet de convention d'objectifs pluriannuelle avec l'Etat, le Conseil Régional, les Conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais et les EPCI du bassin, partenaires et financeurs de la Mission Bassin Minier.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver la prorogation de la convention multipartenariale d'objectifs 2010-2013 jusqu'au 31 décembre 2014,
- de m'autoriser, ou mon délégué, à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2014

07/07/2014 - 33

Date de la convocation : 30 Juin 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 46. Pouvoirs : 10.

Le Lundi 7 Juillet 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPRES, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Patrick MASCLÉ (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Claude HEGO (pouvoir à M. Alain SEGOND), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Dominique RICHARD), M. Jean-Michel MIROIR (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Didier TASSEL), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA), Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK)

EXCUSÉS :

M. Gilles POULAIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Christian ENTEM.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Pierre DEMOLON, Directeur de l'Archéosite et des Laboratoires de l'Archéologie Préventive, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs.

15 – Commissions

15.2 – Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) de la CAD – Composition et proposition de liste de membres

L'article 1650 A du code général des impôts créé par l'article 83 de la loi de finance 2008 du 27 décembre 2007, modifié par l'ordonnance du 27 avril 2010 et complété de l'article 34 de la loi de finances rectificative 2010 prévoit dans chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre la création d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID).

Cette commission avait été créée par la CAD en 2011. La CAD issue de la fusion a délibéré, en tant que nouvel EPCI, à nouveau à la fois sur la création de cette commission, ainsi que sur la proposition de liste de candidats aux postes de commissaires (délibération du conseil communautaire en date du 06/01/2014).

Suite au renouvellement des conseils municipaux et à l'installation du conseil communautaire de la CAD, ce dernier est appelé à approuver une nouvelle proposition de liste de candidats aux fonctions de commissaires titulaires et suppléants.

→ Activités de la CIID :

La commission intercommunale des impôts directs intervient en lieu et place des commissions communales des impôts directs pour participer à la mise à jour des bases d'imposition des locaux commerciaux et industriels et biens assimilés proposée par l'administration fiscale.

La CIID, en lieu et place des commissions communales :

- participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés,
- donne un avis sur les évaluations foncières de ces locaux proposées à l'administration fiscale.

Il est important de noter que cette commission n'est pas compétente pour les locaux d'habitation. Les commissions communales des impôts directs existantes continueront donc à examiner les éléments liés aux locaux d'habitation.

→ Modalités de composition et de désignation des membres de la commission :

Elle est composée de 11 membres à savoir :

- le Président de l'EPCI, membre de droit (ou un Vice-Président délégué),
- 10 commissaires.

Lorsqu'un EPCI a décidé de créer une commission intercommunale des impôts directs, son organe délibérant dresse une liste composée des noms :

- de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires (dont 2 domiciliés en dehors du périmètre de l'EPCI),

- de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants (dont 2 domiciliés en dehors du périmètre de l'EPCI).

Ces personnes remplissent impérativement les conditions édictées au 3ème alinéa du 1 de l'article 1650 du code général des impôts :

- être de nationalité française,
- être âgées d'au moins 25 ans,
- jouir de leurs droits civils,
- être familiarisées avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

De plus, elles sont impérativement inscrites aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres.

Cette « double » liste est ensuite transmise au directeur des services fiscaux, qui désigne les 10 titulaires et les 10 suppléants de la CIID de la CAD.

→ Durée du mandat des commissaires

La durée du mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de l'EPCI.

La proposition de liste de candidats à soumettre à l'administration fiscale vous est présentée en annexe.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver la proposition de liste des candidats aux fonctions de commissaires titulaires et suppléants (document joint),
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2014

07/07/2014 - 34

Date de la convocation : 30 Juin 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 46. Pouvoirs : 10.

Le Lundi 7 Juillet 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPRES, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Patrick MASCLÉ (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Claude HEGO (pouvoir à M. Alain SEGOND), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Dominique RICHARD), M. Jean-Michel MIROIR (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Didier TASSEL), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA), Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK)

EXCUSÉS :

M. Gilles POULAIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Christian ENTEM.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Pierre DEMOLON, Directeur de l'Archéosite et des Laboratoires de l'Archéologie Préventive, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs.

17 – Questions diverses

17.1 – Remplacement d'un représentant de la CAD au SCOT

Par délibération en date du 18 avril 2014, le Conseil communautaire a élu les représentants de la CAD au Syndicat mixte pour le schéma de cohérence territoriale du Douaisis – SCOT :

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
Mme Monique PARENT	M. Michel LEBLOND
M. Francis FUSTIN	M. Vincent WANTIER
M. René LEDIEU	M. Philippe HELIN
M. Daniel FOUQUET	Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER
M. Christian POIRET	M. Fabien POIRET
M. Serge LEROY	M. Henri ROBAK
M. Dominique PHILIPPE	M. Philippe LENGLEZ
M. Jean-Marc RENARD	M. Jean-Luc ROGE
M. Clovis PINTIAUX	M. Christian WALLARD
Mme Caroline BIENCOURT	M. Serge PAUQUET
M. Lionel COURDAVAULT	Mme Cosette MARQUETTE
M. Alain WALLART	M. Jean-Luc HALLE
M. Michel CREPIEUX	M. Amrane HAMLAT
Mme Nacéra SOLTANI	M. Jean-Paul FONTAINE
M. Christophe DUMONT	M. Dimitri WIDIEZ
M. Jean-Paul HOURNON	M. Henri JARUGA
M. Claude JASPART	M. Jean-Jacques PEYRAUD
M. Bruno VENDEVILLE	M. Patrick MASCLET
M. Thierry GOEMINNE	Mme Caroline SANCHEZ
M. Alfred BOULAIN	M. Jean-Luc PEREZ
Mme Marie-Laure MARMOUZET	M. Dominique BAILLEZ
M. Bernard GOULOIS	M. Frédéric GUENEZ
M. Michel FACOMPRES	M. François DEBSKY
M. Thierry FAIDHERBE	M. Christophe WAVRANT
M. Christian DORDAIN	M. Patrick MERCIER
M. Denis DESRUMAUX	Mme Sandrine PONTHEUX
M. Gilles HUMERY	Mme Claudine PARNETZKI
M. Francis VAN ISEGHEM	M. Freddy KACZMAREK
M. Jacques ELIAS	Mme Nadine MORTELETTE
Mme Annie GOUPIL	M. Daniel LEMAIRE
Mme Maryline LUCAS	M. Mohamed LAHSEN
M. Romuald SAENEN	Mme Sandra DEBRUILLE
Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE	M. Mohamed KHERAKI
Mme Corinne AMADEI	M. Jackie AVENEL
Mme Annick LOUVION	Mme Solange LAGANGA
M. Jean-Luc DEVRESSE	M. Alain DUPONT
M. Jean-Michel SZATNY	M. Jean-Michel CONVENT
M. Christian ENTEM	M. Jean-Pierre STOBIECKI
M. Frédéric CHEREAU	Mme Rahma KOUDAD
M. Daniel SELLIER	M. Salah MEZDOUR

M. Francis VAN ISEGHEM qui est représentant titulaire de la CAD au sein du SCOT, a souhaité mettre fin à ce mandat.

Il vous est par conséquent proposé, après avis favorable du Bureau, de remplacer M. VAN ISEGHEM et de procéder à l'élection d'un nouveau représentant.

Pour cette élection, le choix de l'organe délibérant de la CAD peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre, conformément aux dispositions de l'article L5711-1 du CGCT.

Le représentant est élu au scrutin secret et uninominal, à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Au terme de la procédure d'élection, est nommé à l'unanimité, au premier tour, Monsieur Michel DUJARDIN.

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2014

07/07/2014 - 35

Date de la convocation : 30 Juin 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 46. Pouvoirs : 10.

Le Lundi 7 Juillet 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAU, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPRES, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain SEGOND, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Patrick MASCLÉ (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Claude HEGO (pouvoir à M. Alain SEGOND), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Dominique RICHARD), M. Jean-Michel MIROIR (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Didier TASSEL), Mme Johanne MASCLÉ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA), Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK)

EXCUSÉS :

M. Gilles POULAIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Christian ENTEM.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Pierre DEMOLON, Directeur de l'Archéosite et des Laboratoires de l'Archéologie Préventive, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du Développement Economique, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologie Information Communication, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs.

17 – Questions diverses

17.2 – Contrat de partenariat CAD/Régie Gayant Expo pour la foire exposition régionale de Douai 2014

Comme lors de l'édition 2013 de la foire, la Communauté d'agglomération du Douaisis s'est engagée dans un partenariat avec la Régie Gayant-Expo dans le cadre de la foire exposition régionale de Douai 2014.

Un contrat CAD/Régie Gayant Expo a été établi pour arrêter le contenu de ce partenariat ; les dispositions de ce contrat sont les suivantes :

→ La Régie GAYANT EXPO propose à la CAD, qui l'accepte, un partenariat pour le carré brasserie dans le cadre de la 70^{ème} Foire Exposition Régionale de Douai, qui se déroulera au Parc des Expositions du samedi 06 au lundi 15 septembre 2014.

→ La Régie GAYANT EXPO s'engage à :

❖ Mettre en place trois gobos « CAD » lors des soirées suivantes :

- Samedi 06 septembre : Gérard Lenorman
- Lundi 08 septembre : Sheila
- Jeudi 11 septembre : Patrick Sébastien
- Lundi 15 septembre : Kubiak Orchestra

❖ Mettre en place 3x2 kakémonos sur les poutres blanches face à chacune des entrées dans le carré brasserie en venant du Hall 5000, durant les 10 jours (fabrication à la charge de la CAD). Ils seront installés par Gayant Expo (dimensions fournies par Gayant Expo).

❖ Mettre en place 4 bâches H3m x L4m80 maximum sur les murs droit et gauche du Hall 3000.

❖ Mettre en place 2 bâches de la CAD au-dessus des portes dans le Hall 5000 en direction du Hall 3000 : H2m55 x L5m86 maximum.

❖ Marquage au sol (2x2m maximum), côté Hall 3000, aux passages du Hall 5000 vers le Hall 3000.

❖ Mettre en place des kakémonos dans le hall d'accueil (fabrication à la charge de la CAD).

Ils seront installés par Gayant Expo (dimensions fournies par Gayant Expo).

❖ Faire figurer le logo de la CAD sur les outils de communication suivants : Affiches grand format, affiches Mupi, affiches 40*60, insertions presse : Voix du Nord, TV Avantages, dossier de presse, supplément Foire distribué en toutes boîtes (environ 50.000 exemplaires) et sacs plastiques.

❖ Réserver une page de publicité dans le magazine officiel de la 70^{ème} Foire Exposition (Fichier informatique au format PDF fourni par les services de la CAD).

❖ Gayant Expo apportera son concours à la CAD pour la distribution des sets de table auprès des restaurateurs de la Foire.

→ En sa qualité d'organisateur, la Régie GAYANT EXPO s'engage à couvrir et à assurer l'ensemble des risques et frais inhérents à l'organisation de ces soirées.

→ En cas d'indisponibilités de la vedette, la Régie GAYANT EXPO s'engage à proposer à la CAD le choix entre plusieurs artistes de même renom.

→ Le montant des frais dus par la CAD à la Régie Gayant Expo au titre de ce partenariat, s'élève à la somme de 96 000 euros TTC (80 000 euros HT).

→ La CAD s'engage à payer le prix sur présentation de la facture après le 15 septembre 2014.

→ En cas de litige liés à ce contrat, le tribunal compétent sera saisi par la partie la plus diligente.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer le contrat de partenariat CAD/Régie Gayant Expo établi dans le cadre de la foire Exposition régionale de Douai 2014,
- de procéder au règlement de la somme à verser à la Régie Gayant Expo soit 96 000 euros TTC (les crédits sont prévus au budget général compte 62 33),
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

Les membres du Conseil d'administration de la Régie Gayant Expo ne participent ni au débat ni au vote : Messieurs Francis FUSTIN, Alfred BOULAIN, Jean-Paul FONTAINE, Jean-Michel SZATNY, Dominique RICHARD, Didier TASSEL, Pascal GEORGE, Jean-Luc DEVRESSE et mesdames Nicole DESCAMPS-VOTTIER, Caroline SANCHEZ, Marie-Pascale SALVINO.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET